

# Notre programme en action

## ZOOM

### Antenne Pharmacie pour retrouver un service de proximité utile à tous



*Axe programme : Singularité*

## Problématique actuelle

Dampierre dispose d'une **MAISON DE SANTÉ** regroupant :

- 2 médecins généralistes
- 1 psychiatre
- 1 infirmière asalée
- 1 psychomotricienne
- 2 orthophonistes
- 1 diététicienne
- 1 ostéopathe
- 1 psychologue

**PAS DE PHARMACIE** pour la dispensation des traitements prescrits par nos professionnels de santé.

Risque de **RUPTURE DE SOIN** possible pour nos aînés qui ne se déplacent plus en voiture.

**PAS D'ACCÈS AUX CONSEILS PHARMACEUTIQUES** si l'accès à nos médecins est impossible.

**Notre méthode :**  
trois options envisagées pour répondre au besoin

# OPTION #1 : L'OFFICINE

*Pré-requis : > 2 500 habitants pour ouvrir une pharmacie*

Dampierre : 1 037 hab.

Senlisse : 511 hab.

St Forget : 474 hab.

Choisel : 534 hab.

Lévis St Nom : 1 603 hab.

**Bassin de population :**  
4 159 habitants

- Officine fermée à Dampierre le 27/04/2019 ;
- Négociation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour obtenir l'ouverture de la pharmacie ;
- Loyer aménagé par la Mairie pour simplifier l'installation d'un pharmacien ;
- Lieu d'installation à préciser (Maison de Santé Pluridisciplinaire ou autre).

## LES AVANTAGES

- Accès direct aux **traitements pharmaceutiques** et à la **parapharmacie** ;
- Accès aux **conseils de bons usages** des médicaments par les pharmaciens et préparateurs.

## LES DÉFIS

- Validation du projet par l'ARS ;
- Travaux à prévoir sur la Maison de santé pour l'installation de la pharmacie.

# OPTION #2 : L'ANTENNE PHARMACEUTIQUE\*

## *Quel est le principe ?*

- Lieu dédié à la délivrance de médicaments par un professionnel de la pharmacie ;
- Lien avec une pharmacie principale pour la mise à disposition des traitements et du personnel.

## LES AVANTAGES

- **Accès** aux traitements prescrits directement dans le village
- Possibilité de **conseils** pharmaceutiques lors de la délivrance
- **Pas de restriction** par rapport au nombre d'habitants dans le village

## LES DÉFIS

- Contracter avec une **pharmacie** implantée dans la vallée.
- **Pas de stock pharmaceutique** sur l'antenne.
- **Délai de délivrance** à négocier avec la pharmacie principale (<4 heures ?)

\* expérimentation nationale : Article 32 loi 2023-1250 26/12/23 Décret 2025-11 du 8/01/25

# OPTION #3 : LE DÉPÔT PHARMACEUTIQUE

## *Quel est le principe ?*

- Dépôt de traitements par nos commerçants ou à la Mairie
- Principe du point relais appliqué à la pharmacie

## LES AVANTAGES

- **Accès** aux traitements prescrits directement dans le village
- **Anonymisation** complète des traitements délivrés (packaging rendant invisibles les médicaments délivrés et protection garantie)

## LES DÉFIS

- **Pas de stock** de traitements
- **Pas de conseil** pharmaceutique lors de la délivrance
- Partenariat avec une **officine principale** et un **commerçant** du village à mettre en place